

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION		LOCATION		
1€ à 59 999€	5 000,00 €	Frais d'État de Lieux	3 € / m <sup>2</sup>	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
60 000€ à 79 999€	6 000,00 €			
80 000€ à 99 999€	7 000,00 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	8 € / m <sup>2</sup>	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
100 000€ à 149 000€	8 000,00 €			
150 000€ à 199 000€	9 000,00 €	Frais d'entremise et de négociation, Dossier de demande d'autorisation*	100 €	A la charge du bailleur
200 000€ à 249 999€	10 000,00 €	<b>LOCAUX PROFESSIONNELS</b>		
250 000€ à 299 000€	12 000,00 €	30% HT du montant du loyer annuel HT	Réparti par moitié sur le bailleur et le preneur	
300 000€ à 499 999€	15 000,00 €			
Plus de 500 000€	4,00 %			
Garage, parking	2 000,00 €			
Biens spéciaux	Sur devis			

### ESTIMATION

150 € Offert en cas de mise en vente à l'agence ou offre promotionnelle

Barème valable à compter du 31/08/2019

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial